

## DÉLIBÉRATION N° CS 2021-02-025

### ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES / APPEL D'OFFRES OUVERT / FOURNITURE DE CONTENEURS AÉRIENS D'APPORT VOLONTAIRE POUR LA COLLECTE DES BIODÉCHETS – F20AC011 / TITULAIRE CONTENUR SL / AVENANT N°1

**Nombre de membres :**

En exercice : 33

Présents : 18

Votants : 19

L'an deux mil vingt-et-un, le 31 mai ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire l'Atelier CyclaB à Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

**Présents / Membres titulaires**

Mesdames Ornella TACHE – Anne-Sophie DESCAMPS

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Jean MOUTARDE – Hubert COUPEZ  
Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY – Jérôme GARDELLE – Jean-Luc FOURRÉ – Emmanuel JOBIN  
Jean GORIOUX – Denis DUBOURGNOUX – Jean-Paul GAILLOT – Philippe NEAU

*1 pouvoir de Monsieur Julien GOURRAUD à Madame Ornella TACHE*

**Présents / Membres suppléants**

Madame Isabelle COSSON suppléante de Monsieur Pierre TUAL  
Monsieur Mikaël MOINET suppléant de Monsieur Sylvain BARREAUD

**Présence des suppléants sans vote****Absents titulaires**

Mesdames Éliane TRAIN (*excusée*) – Gisèle VERGNON – Gislaine GOT

Messieurs Michel LALAIZON – Julien GOURRAUD (*excusé*) – Gaby TOUZINAUD – Pierre TUAL (*excusé*)  
Éric GUINOISEAU (*excusé*) – Stéphane AUGÉ (*excusé*) – David RAFFÉ – Pascal ALVAREZ  
Sylvain BARREAUD (*excusé*) – Jean-Paul HÉRAUDEAU (*excusé*) – Sylvain FAGOT (*excusé*)  
Laurent RENAUD – Philippe PELLETIER (*excusé*) – Alain FONTANAUD

**Secrétaire de séance**

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

**Convocations envoyées le :**

20 mai 2021

**Affichage de la convocation le :** 21 mai 2021

(Art. L2121-10 du CGCT)

**Publication (affichage) ou notification du :**

1<sup>er</sup> juin 2021



**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la Commande publique,

**Considérant** que le présent accord-cadre a été notifié le 27 octobre 2020 à CONTENUR SL, pour une durée de 4 ans avec une quantité minimale de 250 conteneurs,

**Considérant** que sur Vals de Saintonge Communauté afin d'optimiser les circuits de collecte, il est proposé d'équiper ce territoire en bornes de 3m<sup>3</sup>.

**Considérant** le projet d'avenant ci-joint,

**Il est proposé au Comité syndical :**

- D'approuver l'avenant n°1,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant avec CONTENUR SL,

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,  
18 membres présents, 19 membres votants, à l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 avec CONTEUR SL,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 1<sup>er</sup> juin 2021

Extrait certifié conforme,

Le Président,

**Jean GORIOUX**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.*



# ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES\_PROJET

*FOURNITURE DE CONTENEURS AÉRIENS D'APPORT VOLONTAIRE  
POUR LA COLLECTE DES BIODÉCHETS  
F 20 AC 011*

## AVENANT N°1

**Entre les soussignés :**

### Le syndicat mixte CYCLAD

Représenté par Monsieur Jean GORIOUX, son Président dûment habilité à cet effet par le Comité Syndical réuni le 31 mai 2021 (délibération n° CS 2021-02-025),

Désigné ci-après « CYCLAD »,

**Et,**

### CONTENUR SL

Siret n°420 988 206 00140,

Dont le siège social est à LYON (69009) – 3, rue de la Claire,

Représentée par GIRARD Maxime, agissant en qualité de Directeur commercial,

Désignée ci-après « CONTENUR »



## **PRÉAMBULE**

L'accord-cadre a été notifié le 27 octobre 2020 au titulaire CONTENUR pour une durée de 4 ans et ce pour une quantité minimale de 250 conteneurs.

Cependant, sur Vals de Saintonge Communauté afin d'optimiser les circuits de collecte, il est nécessaire d'équiper ce territoire en bornes de 3m<sup>3</sup>.

### **Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

#### **ARTICLE 1 : OBJET**

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte 400 conteneurs de 3m<sup>3</sup>.

#### **ARTICLE 2 : ÉCONOMIE DE L'ACCORD-CADRE**

Cet avenant ne bouleverse pas l'économie globale de l'accord-cadre.

Montant estimatif global maximal de l'accord-cadre : 861 000,00 € HT

Coût supplémentaire des 400 conteneurs : 20 000,00 € HT  
(50,00 € HT x 400)

**Soit une augmentation de : + 2,32 %**

#### **ARTICLE 3 : AUTRES CLAUSES**

Aucune autre clause du contrat n'est modifiée.

Fait en 1 exemplaire original.

Le .....

**Le syndicat mixte CYCLAD,**  
Le Président,  
**Jean GORIOUX**

**CONTENUR SL,**  
Le Directeur commercial,  
**Maxime GIRARD**

